CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 25 janvier 2021 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération concernant le facteur rho', a été rayée du rôle le 24 février 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CGBVJBIEG-GIHEEUQ‡